

WELFRING Mathias

(1908 - 1998)

Differdange

Patents (details)

1 - Installation pour coiffeur

LU patent	27762
Application date	17 September 1945

L'objet de la présente invention est une nouvelle disposition de l'installation essentielle d'un salon de coiffeur.

Jusqu'ici il était d'usage de placer le mobilier le long d'un mur ou d'une paroi de séparation, Les tables et lavabos avec leurs miroirs étaient alignés dans un plan rectiligne.

Les fauteuils pour les clients étaient de ce fait peu écartés les uns des autres, ce qui constituait un désavantage manifeste, car les coiffeurs de deux fauteuils voisins se trouvaient nécessairement gênés dans leurs mouvements à cause du manque de dégagement. Dans une certaine mesure le même inconvénient se reproduisait pour les espaces disponibles sur les tables lavabos, dont la largeur ne dépassait guère de beaucoup celle du fauteuil. D'où il devait résulter un encombrement d'ustensiles sur le "Marbre". Enfin le fait de devoir disposer d'au moins un grand mur rectiligne, sans porte ni fenêtres, était une circonstance qui rendait bien des locaux impropres à l'installation d'un salon coiffeur. De plus comme celle-ci nécessite la fixation de tout un système de tuyauterie, de miroirs, de lampes etc. au mur, ce dernier subissait des dégradations qui étaient pour certains propriétaires un motif pour ne pas louer.

Le nouveau système remédie largement à tous ces désavantages.

En principe, l'installation consiste en une seule grande table de forme hexagonale, octogonale ou polygonale quelconque ou encore circulaire, autour de laquelle se disposent les sièges pour les clients, le milieu de la table est occupé par une superstructure de même profil en plan que la table et à laquelle sont fixés les miroirs juxtaposés et le système d'éclairage. Cette installation est disposée au milieu du local, à moins que celui-ci ne soit assez grand pour qu'on puisse y mettre deux de ces tables, le système de distribution des tuyauteries d'eau chaude et froide est monté à l'intérieur de la table et il suffit simplement de placer sous le plancher 2 tuyaux d'amenée d'eau et un pour l'écoulement. Les murs restent intacts.

Mais les avantages essentiels sont les suivants:

l'installation permet en raison de son orientation concentrique de placer dans un local déterminé, un nombre de fauteuils plus grand que ne le permet dans les mêmes conditions le système ancien de "l'alignement rectiligne". Ainsi par ex. au lieu de disposer seulement 4 fauteuils on pourra disposer de 6 à 8 places.

L'installation n'est plus dépendante de la disposition ou grandeur des murs, de la distribution des fenêtres, portes, radiateurs, coins coupés, ou saillies.

La forme de la table permet d'aménager de plus grands écarts, entre les fauteuils, et comme ceux-ci sont orientés les uns par rapport aux autres selon des plans angulaires, ceci augmente encore, à une certaine distance de la table, l'espace disponible.

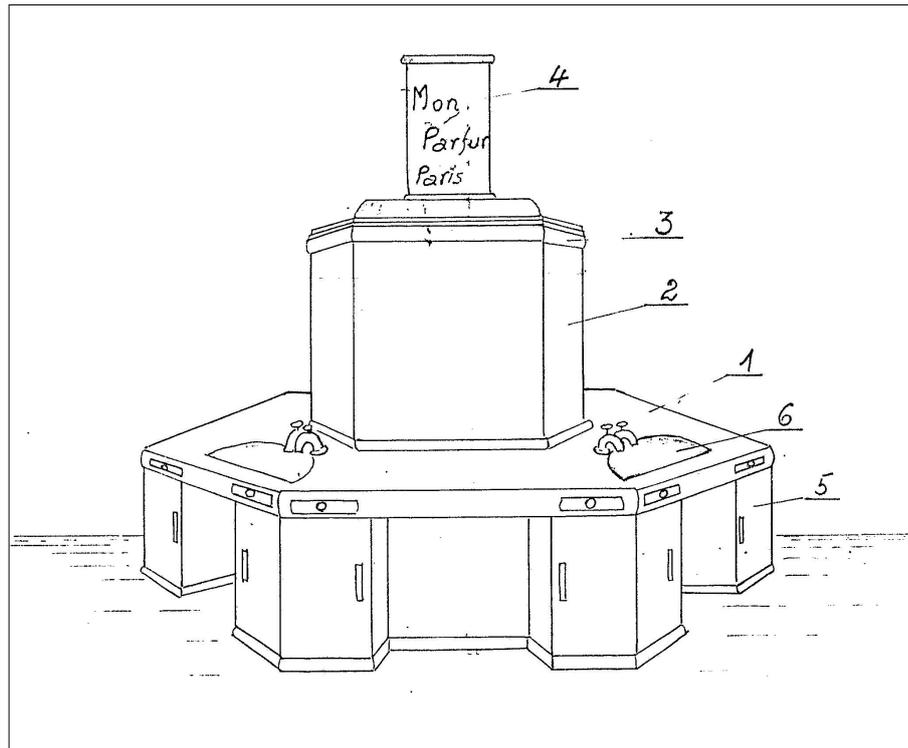
L'installation selon la présente invention peut être standardisée en quelques types de grandeurs. On peut donc la fabriquer en séries. L'installation sera de préférence construite manière démontable de sorte que son montage ou démontage (en cas de déménagement) peut se faire facilement sans nécessiter l'emploi de matériaux supplémentaires et de pièces accessoires. La forme concentrique de l'ameublement permet enfin une économie des matériaux employés dans la construction et l'assemblage.

L'espace disponible sur la table en face de chaque fauteuil étant trapézoïdale (s'évasant) le coiffeur bénéficie d'une surface plus importante pour la disposition de ses outils de travail.

Le dessin annexé représente à titre d'exemple, et à ce titre seulement, un modèle d'exécution qui ne limite en rien la portée de l'invention, celle-ci pouvant être réalisée par un grand nombre de variantes constructives.

Il s'agit d'une table hexagonale pour servir six clients simultanément. Pour avoir une meilleure vue d'ensemble, les fauteuils n'ont pas été représentés, **2** désigne les miroirs de la superstructure centrale, ceux-ci sont surmontés de barres d'éclairage **3**, au néon. On peut surmonter l'installation p. ex. d'un corps d'éclairage puissant **4** qui se présentera sous forme d'un objet de réclame approprié.

La table comportera des armoires **5** et des tiroirs ou des tablettes. Dans le modèle proposé la table ne renferme que trois lavabos **6** qui alternent avec des tables en "marbre" plein. Toutefois on peut prévoir toutes sortes de combinaisons possibles. Ainsi rien n'empêche de construire un ensemble plus important comprenant même 12 places pour les clients.



2 - Installation pour coiffeurs

LU patent	28213
Application date	25 November 1946
Addition à	LU27762

L'élément essentiel de l'invention, exposée dans le brevet principal n° 27762 du 17 septembre 1945 consiste dans la disposition concentrique de plusieurs fauteuils pour les clients autour d'une table ronde ou polygonale, cette table étant desservie par sa base centrale d'un système de tuyauterie d'alimentation en eau froide et chaude et de tuyaux d'écoulements, ainsi que d'une installation électrique adéquate. Par cette disposition spéciale on peut gagner beaucoup de place et le meuble unique, si on peut s'exprimer ainsi, situé au centre de la salle, permet d'y loger un plus grand nombre de lavabos. En outre les murs du local ne sont pas détériorés par l'accrochage d'un grand nombre de pièces d'installation et le plancher n'est percé qu'en un seul endroit.

Un nouveau perfectionnement a été apporté à la dite installation en premier lieu par la pose de cloisons verticales rayonnant de la colonne centrale vers l'extérieur afin de former pour chaque fauteuil un "séparé", qui peut même être fermé vers l'extérieur par un rideau. Dans l'épaisseur de ces parois on peut aménager des vitrines à 2 ou plusieurs étages avec éclairage indirect, ces vitrines pouvant s'ouvrir bilatéralement. La crête de la paroi peut également être garnie d'une rampe éclairante (tube néon). Au lieu des vitrines on peut encastrier dans les parois des verres opaques lumineux, ou des vitraux ou encore une réclame lumineuse en couleurs sur verre interchangeable, de manière à pouvoir changer la réclame chaque semaine.

En second lieu l'installation comporte un dispositif distributeur commun pour desservir dans chaque "séparé" soit l'appareil de séchage, soit l'appareil pour la permanente, ou les deux.

En ce qui concerne l'installation de séchage, le distributeur commun pour tous les "séparés" est logé dans la colonne centrale. Le casque pour le fauteuil du client ou, la cliente n'est plus porté par support reposant sur le plancher, mais suspendu au bout d'un bras basculant, double ou simple, articulé en un endroit, ou fait en une tige souple. Le courant d'air, pour l'opération du séchage parcourt ce bras creux et qui à un endroit approprié renferme la résistance électrique portant l'air à la température prévue. Le dispositif est combiné de manière à ce qu'un obturateur ouvre automatiquement la circulation à l'air dès que l'on descend le casque, avec son bras. Ce n'est que dans cette position, à un moment où l'air circule déjà, que le commutateur électrique pour la résistance se laisse tourner. Ainsi on évite tout accident par surchauffe. Le bras basculant peut être équilibré par un contre-poids et par des ressorts.

(no drawing)

3 - Appareil perfectionné pour le séchage des cheveux

LU patent 28310
Application date 3 February 1947

L'objet de la présente invention consiste en un appareil pour le séchage des cheveux qui, contrairement aux dispositifs connus, n'est pas un appareil sur pied, mais qui attaché à un support fixe de l'installation de coiffure et de préférence au montant au-dessus de la table-lavabo, bascule de manière à faire descendre un double bras portant le casque de séchage.

Pour mieux saisir la construction et l'aménagement de l'appareil, le dessin annexé représente à titre d'exemple et à ce titre seulement un modèle d'exécution qui toutefois ne limite pas la portée de l'invention et n'exclue pas des variantes constructives conçues selon les principes caractéristiques.

